



## Questions rupture de contrat de travail

Par **didier2403**, le **09/02/2015** à **11:20**

j'ai un avocat depuis 3 mois. j'ai l'aide juridictionnelle, j'ai un dossier aux prud'hommes qui est passé en conciliation et maintenant je dois passer en bureau de jugement le 16 mars 2015. motif à l'origine rupture de contrat de travail pour discrimination et depuis j'ai été mis en inaptitude définitive avec inscription pour la 2eme visite du médecin du travail le 30 décembre 2014, inaptitude totale à tous postes de l'entreprise danger immédiat.

Est ce que je peux changer d'avocat sans que cela m'entraîne des frais supplémentaire? le délai de réponse pour mon inaptitude totale, d'un mois est passé, et je n'est toujours pas de réponse de mon employeur, que dois-je faire concrètement?

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **P.M.**, le **09/02/2015** à **13:30**

Bonjour tout d'abord,

Il faudrait savoir si vous avez l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle mais avant de changer d'avocat, je vous conseillerais de vous rapprocher du bureau d'Aide Juridictionnelle pour avoir leur accord...

Vous dites que l'affaire porte sur la rupture du contrat de travail pour discrimination, il faudrait savoir si elle est déjà effective car le contrat de travail ne pourrait pas l'être une nouvelle fois... Sinon, il n'y a pas de délai butoir pour que l'employeur vous fasse des proposition de reclassement qu'il doit rechercher même en cas d'inaptitude totale à tous postes dans l'entreprise ou procède au licenciement et le notifie mais passé un mois, en l'occurrence à partir du 31 janvier, il doit reprendre le versement du salaire, c'est ce que vous pourriez lui réclamer...

Par **didier2403**, le **09/02/2015** à **14:00**

bonjour ,

vous avez tout a fait raison, je vous adresse toutes mes excuses pour mon impolitesse. je vous remercie pour vos réponses. bonne après midi.